

Convention de mise à disposition de matériel pédagogique

ENTRE LES SOUSSIGNES :

D'une part, le SIVOM du secteur de Ligné représenté par Anne-Marie CORDIER, présidente, figurant ci-après sous la dénomination « le Relais Petite Enfance ».

Et

D'autre part, l'association d'assistantes maternelles de Ligné dénommée « Pep's AM », représentée par Muriel Léon, présidente, figurant ci-après sous la dénomination « l'association ».

Il a été convenu ce qui suit :

L'association « Pep's AM » utilisera le matériel pédagogique du Relais Petite Enfance dans le cadre de l'organisation de ses ateliers d'éveil les mardis matin en période scolaire, à la maison de l'enfance de Ligné, 289 avenue Jules Verne 44850 Ligné.

Article 1 : Objet de la convention :

La présente convention fixe les conditions dans lesquelles le Relais Petite Enfance met à disposition son matériel pédagogique à l'association « Pep's AM » pour ses ateliers d'éveil.

Article 2 : Descriptif du matériel pédagogique mis à disposition :

Le matériel pédagogique du relais mis à disposition à l'association figure dans la liste détaillée ci-après :

- Jeux petite enfance divers (poupons, véhicules, jeux en bois, jeux d'imitation, jeux éducatifs..)
- Tapis (au nombre de 3)
- Barrières de délimitation d'espace (au nombre de 6)
- Matériel d'hygiène et d'entretien (mouchoirs, gel hydroalcoolique, désinfectant, lavettes)
- Matériel d'activités manuelles (feuilles, crayons..)

Article 3 : Stockage du matériel :

Le matériel pédagogique du Relais Petite Enfance au sein de la maison de l'enfance est stocké dans une armoire et une caisse à roulettes, situées dans la salle d'expression (cf.plan joint, armoire en bleu et caisse en vert).

Il est convenu entre les parties qu'un grand tapis appartenant à l'association est mis à disposition du Relais Petite Enfance et reste stocké dans la salle utilisée pour les ateliers d'éveil.

Article 4 : Propriété du matériel :

Il est parfaitement entendu entre les parties que la présente convention de mise à disposition n'entraîne aucun transfert de propriété du matériel visé à l'article 2. Jusqu'au stade d'usure rendant le matériel pédagogique définitivement inexploitable, son propriétaire reste le Relais Petite Enfance.

Article 5 : Période contractuelle :

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, à compter de sa signature. Le matériel est prêté à l'association pendant ses ateliers d'éveil des mardis matin (hors période scolaire).

Article 6 : Modalités d'utilisation du matériel pédagogique :

L'association s'engage à utiliser avec soin le matériel pédagogique et à l'entretenir pour le maintenir en bon état de fonctionnement. Elle s'engage à n'utiliser le matériel pédagogique que dans le strict cadre des ateliers d'éveil organisés par l'association.

L'association s'engage à remettre et ranger le matériel utilisé à l'issue de chacun de ses ateliers dans l'armoire et la caisse de rangement du relais prévues à cet effet.

Article 7 : Assurances et responsabilités :

L'association s'engage à souscrire une assurance couvrant la dégradation, perte ou vol du matériel pédagogique. Elle s'engage également à prévenir le Relais Petite Enfance le plus rapidement possible de toute dégradation, perte ou vol concernant le matériel pédagogique mis à disposition.

Fait en deux exemplaires, dont un pour chaque partie

Pour le Relais Petite Enfance

Anne-Marie CORDIER

Présidente du SIVOM

M. D. DAVID

A *Ligné*,

Le *20/07/2023*

Pour l'association Pep's AM

Muriel LEON

Présidente de l'association

A

Le ... / ... /

Signature précédée de « lu et approuvé » :

Lu et approuvé

SIVOM du Secteur de Ligné
place de la Perretterie
44850 LIGNÉ
Tél. 02 51 12 20 04
relaisligne@orange.fr

SIVOM du secteur de Ligné

3, place de la Perretterie

44850 LIGNÉ

Tél. 02 51 12 20 04

accueil@sivomligne.fr

N° de Siret : 244 400 669 00085 • Code APE : 8411Z

Signature précédée de « lu et approuvé » :

Relais Petite Enfance

3, place de la Perretterie

44850 LIGNÉ

Tél. 02 40 25 40 10

relaispetiteenfance@sivomligne.fr